

Compte rendu du conseil municipal du 24 mai 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Secrétaire de séance : M. Clenet remy

Etaient absents et excusés : Mme ANDRIEU Yolaine

Procuration : Mme Veronique BARBIE à M Laurent BOUCARUT

Le compte rendu du conseil municipal du 05 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

A été rajouté à l'ordre du jour :

Délibération N°4 : Election d'un délégué au syndicat de L'Yeuseraie

Délibération N° 5 : Vote d'une subvention de 50 € à l'association française des sclérosés en plaque.

Registre des délibérations

1: Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire des salariés

Suite à l'avis favorable du comité technique, le conseil municipal vote à l'unanimité une participation de 5€/mois/agents à compter du 1^{er} Juin 2017 à la protection sociale complémentaire des salariés garantissant notamment un maintien de salaire en cas de maladie.

2- Locaux commerciaux : exonération rappel loyers

Annulation du rappel de loyer effectué suite à la révision des prix , voté à l'unanimité

3-Classement d'une parcelle communale du domaine privée dans la domaine public routier

Voté à l'unanimité

4- Election d'un délégué au syndicat de L'Yeuseraie

Suite à la démission de Stéphane AGRICOL, il convient de désigné un nouveau délégué au syndicat de l'YEUSERAIE.

Mme Martine FERNADES est désigné à l'unanimité des votes.

5- Vote d'une subvention de 50 € à l'association française des sclérosés en plaque.

Voté à l'unanimité

Affaires communales

- Personnel :

- Complémentaire santé labélisée :

Projet de mutuelle santé pour l'ensemble des agents le souhaitant avec une participation de l'employeur de 5€/mois/agents. Demande de trois propositions commerciales pour délibération future.

- La maladie professionnelle de Mme ALZOUNIES est prolongée jusqu'au 5 Avril, un nouveau dossier (tous les trois mois) est en instruction.

- Renouvellement CAE : réponse définitive le 5 juin 2017.

- Environnement cadre de vie :

- Proposition d'étude d'architecte pour la mairie dans le cadre de l'ADAPH

La proposition d'étude transmis par le cabinet d'architecte pour un montant de 2800 € (subventionnable à 70%) est présenté au conseil municipal.

Il est demandé au cabinet de recentrer sa proposition sur deux des trois propositions et il est convenu d'affiner les aspects financiers et techniques par les membres du conseil.

Nouvel examen u prochain conseil municipal.

- Renforcement ERDF

Examen du projet N°1 : Renforcement basse tension du poste du village pour un coût pour le SMEG de 162 K € et 0 K € pour la commune : accord du conseil municipal.

Examen du Projet N°2 : Enfouissement de l'éclairage public pour un coût communal de 63 600 € : le conseil municipal ne donne pas suite à ce projet.

Examen du projet N° 3 : Enfouissement de la téléphonie pour un coût communal de 45 000 € : le conseil municipal ne donne pas suite à ce projet.

- Renouvellement contrat SCAM

En attendant la prise de compétence par la communauté de communes de l'assainissement, un contrat avec la SCAM est signé, pour une durée de deux ans renouvelable une fois pour le suivi du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.

- Projet d'achat de matériel

Il est proposé d'acquérir le matériel suivant :

- Desherbeur thermique : remplaçant l'utilisation de produit chimique pour le desherbage des voies.
- Tondeuse autoporté en remplacement du matériel existant et vieillissant.
- Un groupe électrogène.

Des devis sont en cours.

- Signalisation

Accord pour la finalisation du projet de signalisation avec l'opération de marquage au sol.

- **Culture Vie sociale :**

- Concernant les TAP le PEDT 2017 a été envoyé, le cout des TAP devrait légèrement augmenter en dépenses mais aussi en recettes grâce au aides CAF (sans impact pour les familles).

Il est à noter que le financement CAF est aussi possible pour la cantine et le peri scolaire mais que les contraintes en terme d'encadrement et de gestion entrainent un réexamen lors d'un prochain conseil de l'opportunité de mettre en place ce système.

- Marché nocturne :

Le marché nocturne aura lieu le 10 juillet 2017 de 19 h à 24 h à Argilliers, 18 exposants sont déjà inscrits.

Une réunion de travail du conseil municipal est prévue le 3 juin à 10 Heures à la bibliothèque pour les aspects pratiques.

- Elections :

Les 11 et 18 juin auront lieu les élections législatives.

- Salle des fêtes

La salle est loué les 3 juin, 1^{er} juillet et 9 septembre.

- Communication

- Diffusion du bulletin municipal aux alentours du 15 juin 2017.

-
- **Communauté de Communes :**

Dans le cadre de la loi Notre la compétence de police spéciale du maire est transférée à la communauté de communes sauf opposition de la commune. La commune s'oppose à ce transfert.

Mutualisation

La mutualisation des ressources humaines est en cours d'étude à la communauté de communes.

Un recrutement est en cours pour la mutualisation du service informatique

Le service autorisation droit du sol sera renforcé

Un livre blanc sur le tourisme est en cours d'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 21 h 13